

2 octobre 2008



**Réunion extraordinaire du Conseil de Coordination du Programme de  
l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
2 octobre 2008**

**Recommandations**

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA :

*Rappelant* le Processus de nomination du Directeur exécutif, adopté lors de la 22<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de Coordination du Programme en avril 2008 et qui comprenait plusieurs étapes, notamment « *l'envoi de la liste des candidats présélectionnés au CCP pour examen au cours d'une réunion extraordinaire (une journée) du Conseil.* » (Décision 9.7);

*Reconnaissant* la création du Comité de sélection et la conformité au processus tel qu'approuvé par le Conseil ;

**Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. *Adopte* l'ordre du jour contenu dans le document UNAIDS/PCB/Extraordinary Meeting/EM1.1/Rev. 1;
2. *Notant* la nature exceptionnelle de la Réunion extraordinaire et la nécessité de s'en tenir à un calendrier strict pour la totalité du processus de nomination, *autorise* exceptionnellement le Bureau du Conseil de Coordination du Programme à approuver le rapport de la réunion au nom du Conseil, afin qu'il soit transmis en temps opportun au Président du Comité des Organismes coparrainants ;

**Point 2.2 de l'ordre du jour : Examen de la liste restreinte des candidatures au poste de Directeur exécutif de l'ONUSIDA**

3. *Confirmant* la décision 9.3 de la 22<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, *rappelle* les points suivants, qui rappellent les compétences et expériences essentielles requises pour prétendre au poste de Directeur exécutif :

- a) Vision claire concernant la riposte actuelle et future au sida ;
  - b) Cap stratégique relatif à l'autodétermination et à l'engagement des partenaires et des parties prenantes concernant les questions de développement ;
  - c) Détermination à mettre en œuvre les principes essentiels du Programme commun consignés tout récemment dans la Déclaration politique 2006 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Cadre stratégique 2007-2010 relatif à l'appui de l'ONUSIDA aux efforts des pays pour concrétiser l'accès universel, et le Budget-Plan de travail intégré 2008-2009 ;
  - d) Vision, compréhension et cap stratégique concernant les enjeux et perspectives face à l'ONUSIDA ;
  - e) Excellent sens relationnel, grande sensibilité et immense respect eu égard aux questions d'ordre culturel et sexospécifique ;
  - f) Excellente compréhension du travail dans les pays en développement, notamment des obstacles à la mise en œuvre ;
  - g) Expérience de la collaboration avec plusieurs secteurs, tels que les organisations internationales, les pouvoirs publics, les ONG et le secteur privé
  - h) Bilan avéré et adhésion aux valeurs essentielles de l'ONUSIDA, y compris la promotion des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et des principes GIPA ; et
  - i) De préférence, maîtrise d'une des langues de travail et d'une autre langue de travail ou d'une langue officielle des Nations Unies, et dans l'idéal, connaissance d'au moins une autre langue officielle des Nations Unies
4. Après avoir examiné attentivement les points forts de chacun des candidats figurant sur la liste restreinte au regard des compétences requises pour prétendre au poste de Directeur exécutif, comme convenu lors de la 22<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme :

Notant les attributs positifs de tous les candidats figurant sur la liste restreinte ; et

Notant que la majorité a reconnu les compétences des deux candidats placés au premier niveau par le Comité de sélection et qu'un soutien déterminé a été exprimé pour un candidat particulier, Michel Sidibe;

- a) *Accepte* que les commentaires des délégations soient résumés dans le rapport de la réunion qui sera transmis au Comité des Organismes coparrainants ; et
- b) *Recommande* que le Comité des Organismes coparrainants tienne compte, dans l'étape suivante du processus de sélection, des opinions exprimées par le Conseil de Coordination du Programme et figurant dans le rapport de la réunion.

### **Point 2.3 de l'ordre du jour : Examen du Rapport du Comité de sélection**

- 5. *Prend note* du rapport du Comité de sélection et *exprime* sa gratitude au Comité pour le travail accompli.